

THÈME

- Des moyens accrus pour renforcer l'accompagnement des professeurs
- Le sens à donner aux 3 RDV de carrière existants
- Le suivi de la fin de carrière

L'ESSENTIEL

Souhait de conforter les fonctions existantes dans le premier degré en clarifiant les missions et en travaillant sur leur attractivité. Créer des fonctions mixtes dans le 2nd degré - enseignants volontaires, combiner un temps d'enseignement et un temps de mission d'inspection.

Reconnaitre l'engagement des conseillers pédagogiques et l'importance de leurs missions : revaloriser de 500 euros bruts leur indemnité de fonction, la porter à 1 500 euros à compter du 01.01.2022. Réaffirmer la primauté de leur mission de formation, d'accompagnement des enseignants et des équipes et permettre d'être davantage impliqués dans le pilotage pédagogique, aux côtés des IEN (possibles fonctions d'encadrement).

Chargés de missions d'inspections dans le 2nd degré (CMI2D) -fonctions mixtes : missions dévolues aux inspecteurs (IPR, IEN ET/EG). Chaque académie définit besoins et profils des CMI : formation, production de ressources, conception de sujets ; encadrer des groupes de travail, accompagnement d'enseignants, individuel ou en équipe (jeunes professeurs en particulier) et appui à la réflexion collective des équipes ; mener des rendez-vous de carrière ; être référent d'établissement, de bassin ou de réseau ; faire partie d'équipe d'évaluateurs externes d'établissements. Fonctions accessibles à tous les agents, de préférence mais sans exclusive après le 2ème RDVC. Sélection et possible formation d'adaptation à l'emploi ou certification donnant droit à candidature, possible durée de mandat 3 à 5 ans et accès facilité au métier d'inspecteur.

1er RDVC : axé sur la pratique professionnelle, éventuelle réflexion sur une réorientation si problème. 2ème RDV : possible accès à d'autres fonctions. 3ème RDV : possible accès à fonctions de direction et d'encadrement. Après le 9ème échelon : proposition d'un bilan réflexif sur la carrière.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- L'idée paradoxale d'instaurer des hiérarchies intermédiaires dans un GT intitulé « esprit d'équipe » et le sort qui leur sera réservé puisqu'elles seraient entre 2 statuts distincts.
- Augmenter l'indemnité des CPC est une bonne chose mais il faut leur enlever toutes les missions annexes également (assistants de prévention, gestion des PIAL, des BDFC, secrétariat de l'IEN...). L'école a besoin d'une cohésion, de fédérer ses acteurs et non de les hiérarchiser.
- Ne pas confier l'évaluation d'enseignants à des pairs
- Ne pas imposer de pratiques lors d'accompagnement de professeurs, liberté pédagogique oblige.
- La reconnaissance ne doit pas être fonctionnelle mais doit se traduire par des décharges et des IMP par exemple
- Sur le bilan réflexif, l'idée d'une grande messe est à proscrire. Ça ne sert à rien. Le temps d'organiser ces rencontres pour les volontaires sera-t-il trouvé ? Ces échanges vont-ils être productifs ? L'EN a-t-elle vraiment les moyens de réorienter tous ceux qui en éprouveraient le désir ? Ce temps pourrait par contre plutôt permettre aux collègues désireux de le faire d'améliorer leur parcours en demandant par exemple une nouvelle évaluation sur la base du volontariat (par exemple pour rattraper un avis « A CONSOLIDER » qui n'a aucun sens si rien n'est fait pour y remédier)

L'AVIS DU SNALC

Nous avons réitéré nos mises en garde quant aux réelles motivations du ministère : souhaite-t-on diviser pour mieux régner ? L'on nous assure que non mais en attendant, on hiérarchise et on multiplie les missions de contrôle des uns envers les autres sous couvert d'accompagnement et de désir de diversification et d'évolution des carrières !